



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>25676</b>	De <b>M. Patrick Balkany</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Hauts-de-Seine )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires étrangères		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires étrangères
<b>Rubrique</b> > politique extérieure	<b>Tête d'analyse</b> > coopération militaire	<b>Analyse</b> > Force africaine en attente. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>30/04/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>28/05/2013</b> page : <b>5485</b>		

### Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de la « Force africaine en attente ». Les exposés des motifs des trois projets de loi autorisant la ratification des traités de coopération ou de défense entre la France et le Sénégal, la Côte-d'Ivoire et Djibouti indiquent que « l'un des principaux objectifs de notre coopération militaire en Afrique est de contribuer au renforcement du système de sécurité collective en Afrique, notamment à la réalisation de la Force africaine en attente ». Initiée au début des années 2000 dans le cadre de l'Union africaine, cette force africaine en attente a pour ambition de se positionner en tant que garant de la sécurité sur le continent africain. Les États de l'Union africaine s'étaient entendus pour que cinq forces en attente soient positionnées dans les grandes régions du continent pour s'interposer dans les conflits. Or, aujourd'hui, force est de constater que leur mise en place n'est pas encore effective. Le cas malien a montré que les forces africaines en attente ne sont pas, à ce jour, opérationnelles. La mise en place de cette force panafricaine reste par ailleurs largement dépendante des moyens mis à disposition par les partenaires extérieurs. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si ces partenariats et traités de coopération permettront concrètement d'activer la mise en œuvre de la Force africaine en attente ou si d'autres initiatives en ce sens sont à l'étude.

### Texte de la réponse

La France reconnaît que les Africains sont les premiers acteurs de leur sécurité. Elle accompagne la mise en place de l'architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS) par l'Union africaine (UA) et les communautés économiques régionales. Ce dispositif repose aujourd'hui sur la coopération opérationnelle fournie par les forces déployées en Afrique et dans l'Océan indien (Dakar, Libreville, Djibouti et La Réunion) et sur un réseau d'experts militaires mis en place par la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) du ministère des Affaires étrangères auprès de la Commission de l'UA et des organisations sous régionales (OSR). Il s'appuie aussi sur l'ensemble des capacités de formation des 17 ENVR (école nationales à vocations régionales) soutenues par le ministère des Affaires étrangères en Afrique et des écoles françaises. La montée en puissance de la Force africaine en attente (FAA) est limitée par des difficultés relatives à l'armement des structures de planification et de commandement et, plus globalement, à un déficit largement partagé en moyens militaires de la part des Etats. Les composantes police et civile demandent par ailleurs à être développées. En outre, les problèmes financiers freinent la mise en œuvre des décisions prises. Cependant, cette montée en puissance est un processus dynamique qui n'a pas encore atteint son point d'achèvement dont une des étapes majeures est attendue pour 2015. L'exercice AMANI AFRICA I, de niveau stratégique, a été lancé en 2008 par l'Union européenne et l'Union africaine sur l'impulsion de la France. Il a permis de tirer les leçons sur l'état d'avancement du processus. AMANI AFRICA II devrait permettre de franchir un palier supplémentaire d'ici 2015, en particulier dans ses capacités de déploiement rapide. L'UA a



récemment encouragé les OSR et les Etats à s'engager résolument en ce sens. La politique française de coopération dans ce domaine s'inscrit dans un cadre européen renforcé en cohérence avec la stratégie définie au sommet de Lisbonne en décembre 2007. Les traités et accords ratifiés ou en voie de l'être se distinguent par le partage d'informations, le soutien en formations, l'appui en expertise, voire en une aide logistique limitée. Ils sont, cependant, essentiellement conclus sur une base bilatérale au profit des Etats et non directement orientés sur l'architecture globale de la FAA. L'engagement de troupes africaines dans les opérations de maintien de la paix est important et en progression constante : 33 000 hommes engagés en 2011. Parmi les engagements récents, il convient de souligner l'engagement de l'AMISOM en Somalie, de la FOMAC en République centrafricaine et de la MISMA au Mali. La MISMA est probablement la mission la plus proche des processus de déploiement voulus pour la Force africaine en attente ; elle devra faire l'objet d'un examen approfondi afin d'en tirer les leçons de ses difficultés, comme de ses atouts.